



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2023/50

Référence SPW-ARNE :  
10010806/DGU.ama

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la **s.a ALLMAT, rue de la Croix Limont 11 à 5590 CINEY.**

Le terrain concerné est situé **rue du Charbonnage 1 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 1re division section A n° 288 W 7.**

Le projet consiste à **maintenir en activité un magasin de bricolage (775 m2) assorti d'un drive-in bois et matériaux de construction et mettre à jour le descriptif de l'établissement.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 13/12/2023	Le 18/12/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 10/01/2024	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le collège communal de la Ville de SERAING.**

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING :**

- par courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) ;
- par tél : **04/330.84.87.**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **s.a ALLMAT** - Courriel : [sabine.jassogne@allmat.be](mailto:sabine.jassogne@allmat.be) - Tél : 083/23.17.32 ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 13 décembre 2023.**

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

B. ADAM

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON